

La plainte des Frères chasseurs

Gilles Boileau

Volume 7, Number 3, February 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11461ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boileau, G. (2002). La plainte des Frères chasseurs. *Histoire Québec*, 7(3), 28–32.

La complainte des Frères chasseurs

PAR GILLES BOILEAU

Cet article passe en revue certains événements tragiques survenus principalement en 1838, dans la suite logique des combats qui se sont déroulés en novembre et décembre 1837 dans la vallée du Richelieu et au pays de Deux-Montagnes. On pourrait intituler ce document *La complainte des Frères chasseurs*. Jean-Philippe Boucher-Belleville, l'un des frères chasseurs, nous servira de guide et de témoin.

La crise politique qui a si profondément marqué le Bas-Canada, des confins des cantons du Nord jusqu'aux «lignes américaines», est avant tout un sursaut de fierté et de respect de la part d'une importante fraction de la population du Bas-Canada qui était incapable d'accepter que ses droits les plus précieux soient bafoués par un gouvernement dont les membres étaient plus sensibles à leurs propres intérêts et à ceux d'une minorité privilégiée qu'à ceux du peuple canadien tout entier.

Le soulèvement de 1837-1838 est en vérité une réaction de masse contre une grave crise sociale et économique où déjà à cette époque se mêlaient inflation, chômage, épidémies, sans parler des mauvaises récoltes de blé qui constituait la principale source de revenus de la population.

Pour tenter de s'en sortir, le parti de Papineau – qu'on l'appelle le Parti canadien ou le Parti patriote – suggéra un certain nombre de réformes. Ce furent les 92 résolutions de 1834. Le parlement de Londres les rejeta en bloc et imposa plutôt, au printemps de 1837, ses «10 résolutions», connues comme les tristement célèbres résolutions Russell. Londres jetait ainsi de l'huile sur le feu en contredisant les revendications de Patriotes et en autorisant le gouverneur à dépenser tout ce qu'il voulait sans consulter les élus du peuple.

Décus et furieux devant pareille injustice, les Patriotes organisèrent des assemblées populaires à travers les villes et

les villages du Bas-Canada afin de chercher les moyens de se débarrasser ou tout au moins de diminuer les effets d'un régime aussi arbitraire. Dans les campagnes de Deux-Montagnes, la hargne et la mauvaise foi des seigneurs et de quelques grandes familles qui imposaient leurs volontés

à une population tenue en laisse tant par les curés que par les autorités civiles et militaires allaient provoquer, en 1837, des affrontements inévitables, mais qui se préparaient en réalité depuis une dizaine d'années, surtout depuis les élections de 1827 alors que le seigneur Dumont, mauvais perdant, avait cité en justice tous ceux qui avaient travaillé contre lui, c'est-à-dire tous les futurs chefs de l'insurrection.

Mais il n'y eut pas que dans Deux-Montagnes que les hommes de Colborne le sanguinaire, surnommé «le vieux brûlot» et aussi connu comme «le boucher», répandirent la terreur, le feu et la mort. Sans que les Patriotes n'aient attaqué personne ou qu'ils n'aient causé des dommages irréparables aux biens d'autrui, le représentant de la reine Victoria et ses officiers se déchaînèrent aussi contre deux villages de la vallée du Richelieu et quelques autres paroisses du sud de Montréal.



Wolfred Nelson à l'Assemblée des Six-Comtés par Henri Julien.

L'assemblée de Saint-Charles et l'arbre de la Liberté

Le 23 octobre 1837, un mois avant l'affrontement de Saint-Charles, une foule nombreuse était venue dans ce même village de tous les coins de la région de Montréal et dans un grand élan de patriotisme et de solidarité, c'est par milliers que villageois et habitants affirmèrent à voix bien haute que le peuple avait le droit d'abolir un gouvernement devenu oppressif. Conscient d'avoir amené ses troupes à un point de non-retour, Papineau prit panique et lança un appel au calme et à la modération. Il était trop tard. Wolfred Nelson répliqua au chef et conseilla à la foule de «*fondre ses plats et ses cuillers d'étain pour en faire des balles*».

Ils étaient venus de six comtés... de Richelieu et de Saint-Hyacinthe, de Rouville et de l'Acadie, de Chambly et de Verchères. En présence de Papineau, sous la présidence de Wolfred Nelson, les participants, réunis en une Confédération de six-comtés, adoptèrent une adresse à l'intention du Peuple du Canada où l'on s'engageait au nom de chacun «*à ne jamais arrêter nos efforts patriotiques... afin de procurer à notre commune patrie un système de gouvernement bon, peu dispendieux et responsable*».

Dans le compte rendu qu'il fit de cette assemblée, le journal *La Minerve* écrivait... «*Un grand nombre de*

drapeaux et de bannières flottaient dans l'air, couverts d'inscriptions et de devises plus ou moins patriotiques. Une superbe colonne surmontée du "bonnet de la liberté" avait été érigée en l'honneur de Papineau». Cette colonne dont on parle était en réalité

inspirée de l'arbre de la liberté de la Révolution française encore présente dans toutes les mémoires. Cet arbre de la liberté symbolisait en quelque sorte l'opposition à l'ordre en place et constituait surtout le miroir reflétant les espérances du peuple pour un pays meilleur. Plusieurs jeunes se présentèrent au pied de cet arbre et jurèrent solennellement d'être fidèles à leur pays, de vaincre ou de mourir.

Dès le lendemain, 24 octobre, la réplique vint de Mgr Lartigue, pourtant le cousin de Papineau. L'évêque de Montréal lançait son fameux mandement par lequel il ordonnait aux curés des paroisses rebelles de ne pas inhumer en terre sainte ceux qui mour-



raient les armes à la main sans s'être repentis. Il n'était pas permis, selon le saint homme, d'entrer en révolte contre un gouvernement sous lequel il faisait si bon vivre.

Le Grand Aigle Robert Nelson et les Frères chasseurs

Robert Nelson, le frère de Wolfred –le chef patriote de Saint-Denis– avait fui aux États-Unis dès les tout premiers jours de la rébellion de 1837. De son refuge au Vermont il imagina un plan de reconquête du Bas-Canada. Il franchit la frontière américaine pour passer en terre canadienne en février 1838 afin d'y faire une déclaration solennelle d'indépendance. Du fond de son exil, Nelson tenta d'organiser un groupement armé secret voué à venger les échecs de l'année précédente. C'est ainsi que prendront naissance les FRÈRES CHASSEURS, réplique quasi-identique de la société américaine *Hunter's Lodges*.

Hautement hiérarchisée, cette organisation secrète avait à sa tête un commandant que l'on désignait comme le Grand Aigle. Puis venaient en cascades les officiers mineurs: les aigles avaient la responsabilité de compagnies, commandées par des capitaines appelés castors qui eux-mêmes chapeautaient cinq raquettes, c'est-à-dire de simples caporaux, lesquels enfin assuraient la surveillance des simples chasseurs, au bas de l'échelle. En dépit de cette structure, les patriotes de 1838 échouèrent lamentablement dans leur projet de reconquête, surtout en novembre 1838 à Odelltown.

Les frères chasseurs devaient prêter serment et ils étaient soumis à une cérémonie sommaire d'initiation. Les yeux bandés, les aspirants étaient introduits dans un local choisi à cet effet par groupes de quatre, la nuit de préférence, l'obscurité ajoutant au mystère. Jurant de ne jamais dévoiler à qui que ce soit rien de tout ce qu'ils allaient apprendre ou de ce qui leur serait révélé, ils consentaient, dit-on, à voir leurs propriétés brûlées

et surtout à avoir le cou tranché en cas de bris de parole.

La fuite de Boucher-Belleville

Plusieurs de ceux qui ont participé activement aux combats de 1837 et de 1838 ont

cru de leur devoir d'apporter leur témoignage et de contribuer à une meilleure connaissance de notre histoire. Nous tirerons du témoignage de l'un de ces hommes – le patriote Jean-Philippe Boucher-Belleville – qui était instituteur à Saint-Charles-sur-Richelieu, quelques moments de cette belle histoire. Écoutons-le...

«Le 23 octobre eut lieu à St-Charles une assemblée générale... Presque toutes les parties du district de Montréal y étaient représentées... Le poteau de la liberté y fut solennellement planté et inauguré, et plusieurs des principaux citoyens jurèrent dessus de défendre les libertés de leur pays jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

«Il nous manquait à Saint-Charles plusieurs choses pour faire la guerre: de l'argent, des vivres, de l'organisation et des armes, toutes choses, comme l'on voit, assez essentielles. On pouvait se procurer du boeuf et du lard, mais peu de pain.

«Après environ deux heures d'un feu bien soutenu de part et d'autres, les troupes escaladèrent les fortifications et vinrent à la baïonnette. Nous n'avions aucune espèce d'armes pour combattre de près. Les troupes ne s'en tinrent pas au massacre des blessés et de ceux qui se rendirent, ils incendièrent encore un grand nombre de propriétés ou les pillèrent.

«Nous essayâmes d'organiser de nouvelles forces mais ce fut inutilement et nous résolûmes, ne pensant pas qu'il nous fût possible de rejoindre l'armée du Nord, d'aller mettre nos vies en sûreté sur la terre libre des États-Unis. Il me serait impossible de peindre la douleur où nous nous trouvions de quitter ainsi nos familles peut-être pour toujours...

«Nous partîmes de Saint-Denis le 1^{er} décembre, à la chute du jour... La crainte des arrestations a forcé plusieurs centaines d'amis du pays à s'expatrier ou à s'aller cacher dans les forêts; un bon nombre n'a pu échapper aux limiers du pouvoir, la misère que quelques-uns enduraient était telle qu'ils ont mieux aimé venir se constituer prisonniers que de vivre dans les bois... En nous blottissant dans les bois, nous pouvions attendre le jour et alors diriger notre marche vers les États-Unis»...

L'arrestation de Boucher-Belleville à l'Île-aux-Noix

La marche vers les États-Unis, commencée à Saint-Denis le 1^{er} décembre avec six compagnons, et qui devait leur permettre d'échapper aux troupes anglaises ne sera qu'un espoir de courte durée. Boucher-Belleville et ses amis seront débusqués et arrêtés. Alors qu'ils étaient à une demi-lieue de la frontière seulement, au lieu de poursuivre leur route, ils décidèrent d'effectuer une courte halte afin de trouver un endroit pour prendre quelques heures de repos avant de remonter sur le chemin de l'exil. Ce fut une regrettable erreur. Il nous raconte lui-même son arrestation...



Portrait de Jean-Philippe Boucher-Belleville par Jean-Joseph Girouard

«Nous arrivâmes à Bedford sur les 7 heures du matin. Avec un peu de connaissance du pays ou plutôt avec un peu plus de désir de nous sauver que nous n'avions alors, nous aurions pu éviter ce village, où il y avait une garde; mais nous étions dans cet état d'abattement où vivre et mourir sont rangés parmi les choses indifférentes. Nous nous reposions sans soucis, dans une maison habitée par un Canadien, lorsqu'une troupe de 30 à 40 hommes vint nous prendre. Nous les suivîmes... Il faisait nuit lorsque nous descendîmes à l'Île-aux-Noix. Là nous fûmes reçus au corps de garde par un monstre à forme humaine qu'on avait revêtu d'un habit militaire... On nous poussa chacun dans un cachot pour passer la nuit, sans nous don-

ner ni lits ni couvertures, quoiqu'il fit extrêmement froid... Il est facile d'imaginer ce que nous eûmes à souffrir... Nous restâmes quatre jours à l'Île-aux-Noix.

«Puis ce fut la marche forcée vers Saint-Jean à pied d'abord, par chemin de fer ensuite jusqu'à Laprairie pour y prendre le steamboat pour Montréal où nous attendait un grand rassemblement de populace en furie. Conduits en premier lieu à la Vieille Prison, c'est ensuite à la Prison Neuve [au Pied du Courant] que se termina notre voyage. Vêtus de lambeaux, les fers aux mains, nous marchions quand même la tête haute parce que nous avions combattu pour briser les fers qui pesaient sur notre pays».



L'angoisse avant le procès

Trois mois plus tard, à la fin de mars 1838, Boucher-Belleville est encore en prison sans savoir le sort qui l'attend. Il en profite pour tenir son *Journal*. Comble de l'ironie, le shérif qui le fit enchaîner, François-Roch de Saint-Ours, était un de ses anciens compagnons de collège. C'est au tout début de décembre 1837 que les tribunaux commencèrent à siéger. Le crime dont ils étaient accusés était celui de haute trahison.

«Il serait trop long de détailler tout ce que nous avons eu à souffrir», raconte le patriote lui-même. *«Trois cents prisonniers furent victimes de la conduite hargneuse et mesquine des gardiens et des autorités. Ce qui était encore plus terrible, c'est que la plupart de ceux qui allaient être libérés savaient qu'ils allaient sortir de prison avec une santé plus ou moins*

délabrée et qu'ils auraient à recommencer une vie nouvelle car ils avaient la certitude qu'ils trouveraient leurs propriétés incendiées ou pillées.

Avant de terminer la rédaction de ses notes, Boucher-Belleville ajoute un détail fort révélateur. Il écrit: «*Je ne puis m'empêcher de signaler la conduite de quelques journaux et surtout celle du Herald qui, depuis notre arrestation, n'ont cessé d'exciter contre nous la haine de leurs partisans, déjà assez naturellement sanguinaires. Le Herald n'a pas eu honte de demander ouvertement notre mort, de presser les autorités à faire nos procès, disant qu'il n'était pas besoin de nous engraisser tout l'hiver pour l'échafaud*». Par contre, les journaux sympathiques aux Patriotes étaient saisis ou incendiés et les éditeurs emprisonnés. Parmi les journaux de langue française, *l'Ami du Peuple*, propriété des Sulpiciens et dirigé par le chef de police de Montréal, Pierre-Édouard Leclère, était l'un des plus agressifs et des plus violents à l'endroit des Patriotes.

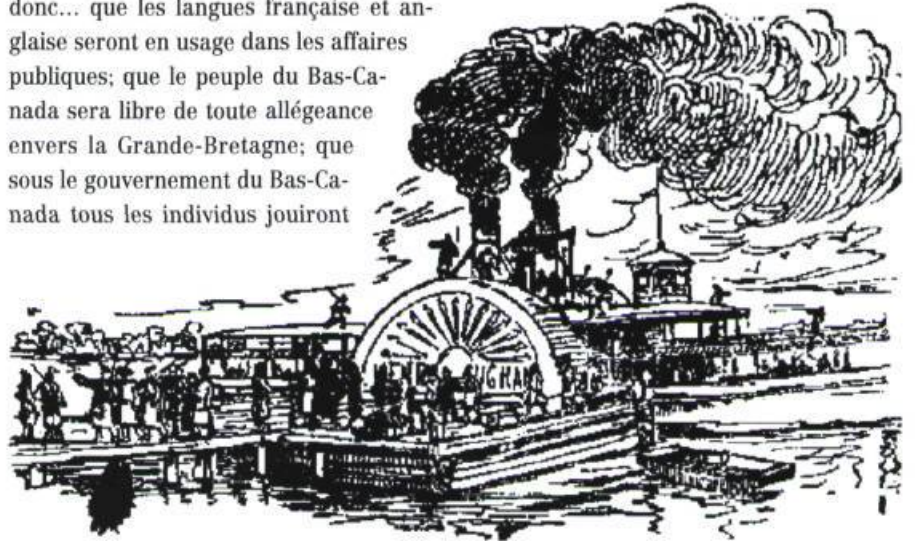
8 février 1838: déclaration d'Indépendance

Robert Nelson a trouvé refuge au Vermont au début de l'insurrection de 1837. Devenu patriote aussi radical qu'intransigeant, il rêve de revenir en Canada pour y venger les défaites précédentes et prépare l'invasion du Bas-Canada en imaginant que les frères chasseurs sauront relever ce grand défi. Mais avant d'envahir le pays avec ses hommes, Nelson fait une brève incursion au Bas-Canada et c'est à Noyan, à la frontière canado-américaine qu'il proclame l'Indépendance du Bas-Canada dont il se déclare le président.

Précédée d'un long préambule qui reprend la plupart des griefs contre le gouvernement britannique et qui déplore aussi les attaques injustifiées et démesurées de l'armée contre des citoyens innocents et dont les incursions dans les campagnes ont laissé des traces de sang, la proclamation de l'indépendance de la République du Bas-Canada s'appuie sur la divine Providence qui permet de renverser le gouvernement qui a violé les droits les plus fondamentaux

du peuple. La gouvernement de la nouvelle république devait assurer la tranquillité domestique, le bien général et garantir les avantages de la liberté religieuse et civile.

La nouvelle constitution proclame donc... que les langues française et anglaise seront en usage dans les affaires publiques; que le peuple du Bas-Canada sera libre de toute allégeance envers la Grande-Bretagne; que sous le gouvernement du Bas-Canada tous les individus jouiront



des mêmes droits; que les dettes des personnes qui lutteront pour l'émancipation seront effacées; que toutes les élections se feront au scrutin secret; que toute union entre l'Église et l'État sera dissoute; que la tenure féodale ou seigneuriale des terres sera abolie et que les dîmes seront supprimées...

Les incidents de novembre 1838

Suite à la déclaration d'indépendance proclamée le 28 février 1838, Robert Nelson et son ami le docteur Côté, avec les frères chasseurs, préparèrent l'invasion du Canada. Réfugiés dans les États américains, en bordure de la frontière canadienne, ces deux stratèges avaient une ambition peut-être légitime mais certainement démesurée. De ce côté-ci de la frontière, le mouvement clandestin des frères chasseurs (regroupés surtout à Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Mathias) se prépare dans l'improvisation la plus totale. Le 5 novembre, les patriotes de Beauharnois ont beau s'emparer d'un bateau à vapeur sur le lac Saint-Louis et occuper le manoir seigneurial, leur action ne porte aucun fruit. Au contraire, c'est dans le moulin seigneurial même que quelques jours plus tard, bon nombre de patriotes seront gardés prisonniers.

Deux jours plus tard, environ 600 frères chasseurs, sous les ordres du Dr Côté sont mis en déroute par les volontaires de Lacolle. Défaits mais non découragés, les patriotes, regroupés sous l'enseigne des

frères chasseurs, décident, le 9 novembre, d'attaquer les volontaires retranchés à Odelltown. Au bout de quelques heures, faute de munitions et de combattants, c'est encore une fois la débâcle. Les imprudents et malheureux patriotes qui avaient souhaité le soutien des américains dans leur lutte contre les britanniques furent déçus. Les partisans américains, qui n'avaient aucune raison d'aimer les britanniques, se plièrent aux directives du président Van Buren et observèrent une stricte neutralité. Devant cet échec, Nelson, le grand aigle et le chef de guerre, prend la fuite et passe aux États-Unis où il mourra en 1873.

La deuxième et dernière tentative de rébellion était terminée: elle avait duré une semaine, et elle avait bel et bien échoué. Allait maintenant commencer l'ère des arrestations, de l'emprisonnement, des procès et des pendaisons.

Le temps de la vengeance

Deux insurrections en 12 mois, c'était trop pour John Colborne qui en plus d'être en charge du commandement militaire du Bas-Canada en était devenu aussi l'administrateur. Tous les pouvoirs étaient concentrés dans ses mains. Arrivait maintenant le temps de la répression et de la ven-

geance. Les militaires donnent libre cours à leurs instincts et Colborne commence par décréter la loi martiale le 4 novembre 1838. La plupart des patriotes qui avaient été faits prisonniers après les événements survenus dans la vallée du Richelieu et dans Deux-Montagnes à l'automne de 1837 avaient été libérés ou amnistiés. Mais le soulèvement de 1838 allait être sanctionné beaucoup plus sévèrement. Plus de 750 patriotes furent jetés en prison, la plupart sous le simple soupçon de haute trahison.

Pendant que les prisons se remplissent, des volontaires anglophones qui se donnaient le titre de «loyaux» parcouraient les campagnes et incendiaient les villages et les fermes des patriotes qui avaient maintenant droit au nom de «rebelles». Dans le *Montreal Herald*, un journaliste odieux et sadique du nom de Adam Thom déverse son fiel sur tout ce qui parle français... Il écrit, en parlant des patriotes... «L'histoire du passé prouve que rien moins que leur disparition de la surface de la terre et la réduction en poussière de leurs habitations, ne préviendra de nouvelles rébellions au sud du Saint-Laurent». À Saint-Eustache, Maximilien Globensky demande la saisie de tous les biens des patriotes et autres sympathisants rebelles.

Les dernières tentatives de secouer le joug colonial ayant échoué, patriotes et rebelles allaient maintenant être confrontés à une justice à sens unique, qui prendra aux yeux de tous l'allure d'une tragédie où les règlements de comptes l'emporteront sur tout sentiment d'humanité et de compassion.

La potence et l'exil

Le 27 mars 1838, John Colborne, celui qui a anéanti Saint-Eustache et incendié Saint-Benoît, décide de suspendre la constitution de 1791 et se donne les pleins pouvoirs. Le sort des hommes et des femmes du Bas-Canada est maintenant dans les mains de ce personnage cruel et sans âme. Les prisons débordent et il faut faire de la place. Le parlement britannique veut trouver une solution au problème canadien. Il envoie Lord Durham faire enquête.

Celui qui quelques années plus tard recommandera d'assimiler les Canadiens

français et d'en faire une fois pour toutes une minorité, tente de s'attirer la sympathie des habitants. Il profite de l'anniversaire du couronnement de la reine Victoria et le 28 juin il amnistie la presque totalité des détenus sauf huit qui seront exilés aux Bermudes. Le bateau qui les mène de Montréal à Québec se nomme le *Canada*. C'est le *Vestal* qui les emmènera aux Bermudes.

L'ordonnance par laquelle Durham avait décrété l'exil de huit patriotes fut désavouée par le parlement de Londres dès le mois d'août suivant. Ce n'est qu'à la fin d'octobre que les patriotes des Bermudes apprennent qu'ils peuvent quitter le lieu de leur détention. Au moment où la goélette qui les ramenait dans leur pays leva l'ancre, le docteur Masson, l'un des huit, entonna avec un brin de mélancolie cette douce chanson canadienne...

«Lève ton pied, légère bergère, lève ton pied légèrement»

Ils débarqueront dans le port américain de Hampton Roads le 8 novembre mais les nouveaux troubles qui venaient d'éclater au Bas-Canada retardèrent leur retour. C'est à la suite de cette seconde rébellion que d'autres patriotes connaîtront l'exil et la potence après avoir subi des procès aussi injustes que mémorables.

Les douze pendus

La loi martiale ayant été proclamée le 4 novembre, commença alors le temps des arrestations, des accusations de haute trahison, des procès et des pendaisons. Le 17 novembre, on annonce la création d'une cour martiale sous la présidence du général John Clitherow, assisté de 14 militaires, tous anglophones. Les chroniqueurs de

l'époque rapportent «*que quelques-uns d'entre eux s'amusaient, durant les séances, à dessiner des bonhommes pendus à des gibets...*» Et les accusés n'auront pas le droit d'être représentés par des avocats, mais deux avocats anglophones pourront quand même leur servir de conseillers. Les avocats de langue française sont exclus, parce que «*des rebelles ne peuvent défendre des rebelles*».

En date du 19 novembre, Colborne annonce qu'il y a près de 800 prisonniers. De ce nombre, 99 seront condamnés à mort mais il n'y aura, finalement, que 12 exécutions, la sentence de la majorité des condamnés à mort ayant été commuée. Des 58 déportés en Australie, la plupart venaient de Napierville, de Saint-Clément, de Sainte-Martine et de Châteauguay.

Les procès se déroulèrent rapidement. Le 21 décembre, furent pendus le notaire Joseph Cardinal et un étudiant en droit, Joseph Duquette. Cinq autres patriotes montèrent sur l'échafaud le 18 janvier 1839: le notaire Decoigne, et quatre cultivateurs: Jean-Marie Robert, François-Xavier Hamelin et les deux frères Sanguinet. Vint enfin le fatidique 15 février ou cinq autres patriotes passèrent de vie à trépas: François Nicolas, instituteur, Amable Daunais, cultivateur, Pierre-Rémi Narbonne, peintre et huissier, un jeune Français du nom de Charles Hindelang et enfin, le plus célèbre, qu'on avait vu en compagnie de Chénier à Saint-Eustache, l'avocat François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, âgé de 36 ans.

Arriverait bientôt le rapport Durham, suivi de l'Acte d'Union et de toutes ses conséquences pour les Canadiens français...■



La nouvelle prison de Au pied-du-Courant (ANQ)